

-TARN-ET-GARONNE
MAIRIE DE COMBEROUGER

3 rue du Barrounet

82 600 COMBEROUGER

Téléphone 09 61 53 83 08

E-Mail : mairie-comberouger@info82.com

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2024 A 19H30

- Nombre de conseillers municipaux : 10
- Présents : 10
- Représentés : 0
- Votants : 10

L'an deux mille vingt-quatre

Le trente avril, deux mille vingt-quatre à 19 heures 30,

Le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire petite salle communale de Comberouger sous la présidence de M. Christian MOURIAU.

Date de la convocation : 23 avril 2024

Étaient présents : F. ABRIAT, E. BASTIDE, CHAUVET Marie-Odile, S. COLLOT, S. FIORITO, N. LABORDERIE, C. LASSALLE, C. MOURIAU, S. NASCIMBEN, S. VIGUIE.

Représentés : -

Absents excusés : -

Laëtitia CUCCAROLO a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du Conseil Municipal du 02/04/2024 ;
- Délibération création d'un emploi lié à un accroissement d'activité saisonnière ;
- Délibération participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école, année scolaire 2024 /2025 ;
- Délibération fixation des tarifs cantine & garderie 2024 /2025 ;
- Divers :
 - étude titularisation de l'adjoint technique (Agent polyvalent : cantine, entretien, surveillance) ;
 - alignement rue de la Tédière avec M.LABORDERIE Régine

Adoption du procès-verbal du 02/04/2024

Validé à l'unanimité.

Délibération n° 2024_21 : Participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école, année scolaire 2024 / 2025.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise au cours de la séance du 08 septembre 2008, concernant la convention de partage des frais de fonctionnement de l'école.

Elle fait part de la nécessité de renouvellement de cette Convention avec les Communes ayant des enfants scolarisés dans le village.

La participation correspond aux frais de fonctionnement arrêtés par le dernier compte administratif.

Pour l'année scolaire 2024-2025, le montant de la participation des Communes s'élève à 790,74 € par enfant de l'école primaire, et 2 056,22 € par enfant de l'école maternelle.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de demander le renouvellement de la Convention de partage des frais de fonctionnement de l'école avant la fin de l'année scolaire,
- précise que les titres correspondants seront émis après la rentrée scolaire de septembre 2024.

Délibération n° 2024_22 : Fixation des tarifs cantine & garderie, année scolaire 2024/2025.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs de la cantine scolaire et de la garderie pour l'année 2024 /2025, soit :

Repas enfant cantine scolaire : 3,45 € ;

Forfait garderie à l'année : 130 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- **DE MAINTENIR** le prix du repas de la cantine scolaire à 3,45 € pour les enfants.
- **DE MAINTENIR** le prix de la garderie à 130 € pour l'année.

Délibération n° 2024_ 23 Création d'un emploi lié à un accroissement d'activité saisonnière.

Mme LASSALLE Caroline et Mme BASTIDE Estelle, conseillères municipales quittent la séance et ne votent donc pas pour le recrutement.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi. En effet afin de répondre à un besoin lié à un accroissement d'activité saisonnière au service des espaces verts, période estivale pour effectuer la fixation des panneaux de voirie en agglomération et campagne suite à la numérotation / nomination des rues. En parallèle il faut aussi procéder aux plantations de printemps aux espaces verts et nettoyer les trottoirs de l'agglomération au karcher.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
2 mois à partir du 13 mai 2024.	1	Adjoint technique	Numérotation / nomination des rues, il y a lieu de fixer les panneaux de voirie en agglomération et campagne, en parallèle il faut aussi procéder aux plantations de printemps aux espaces verts et nettoyer les trottoirs de l'agglomération au karcher.	20 h

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base d'un indice brut en référence à un échelon du grade des adjoints techniques.

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité ou à la majorité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;

CHARGENT le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Divers

- Etude titularisation de l'adjoint technique (Agent polyvalent : cantine, entretien, surveillance) : Mme LABORDERIE Nathalie, 2nde Adjointe du Maire expose au Conseil que Lauriane MESSEGUE, adjoint technique (agent polyvalent service cantine, ménage, surveillance garderie) travaille pour la mairie depuis plusieurs années et que sa perspicacité de travail, mériterait notre reconnaissance en l'a titularisant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** :

Décide de titulariser Mme MESSEGUE Lauriane à partir du 1^{er} septembre 2024, une délibération sera prise en conséquence lors du prochain conseil municipal.

- Alignement rue de la Tédière avec M.LABORDERIE Régine :
Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que Mme LABORDERIE Régine souhaite céder gracieusement à la Mairie une partie d'une de ses parcelles d'une superficie arpentée de 318 m².
En effet, des maisons sont susceptibles de se construire dans le futur sur les parcelles de Mme LABORDERIE Régine, or le fossé du domaine communal passe sur ses parcelles.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21H00.

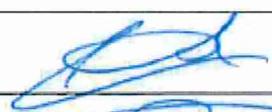
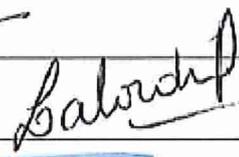
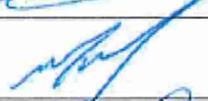
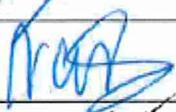
Le Maire
Christian MOURIAU



La secrétaire de séance
Laëtitia CUCCAROLO

Feuille de présence à signer

Conseil municipal du : 30/04/2024

Noms & Prénoms des Présents	Signatures
ABRIAT Fabian	
BASTIDE Estelle	
CHAUVET Marie-Odile	
COLLOT Sébastien	
FIORITO Samuel	
LABORDERIE Nathalie	
LASSALLE Caroline	
MOURIAU Christian	
NASCIMBEN Sandrine	
VIGUIE Stéphanie	

Les Conseillers municipaux :

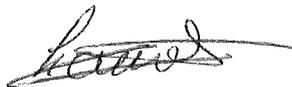
ABRIAT Fabian

BASTIDE Estelle

CHAUVET Marie-Odile

COLLOT Sébastien

A donné procuration à FIORITO
Samuel

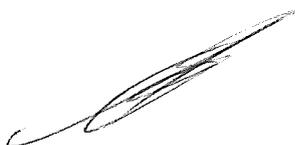


FIORITO Samuel

LABORDERIE Nathalie

LASSALLE Caroline

NASCIMBEN Sandrine



VIGUIE Stéphanie

A donné procuration à
COLLOT Sébastien